

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 4 SEPTEMBRE, 1873.

Nous sommes obligés d'interrompre la publication de la poésie de M. Routhier; le numéro du *Courrier du Canada* qui contenait la dernière partie ayant été égaré.

Nous publierons le tout dans notre prochain numéro afin que justice soit faite à ce beau morceau de poésie.

ÇA ET LÀ.

MM. ROUTHIER ET FRÉCHETTE.

Quelqu'un nous demande si la poésie de M. Routhier n'est pas supérieure à celle de M. Fréchette, puisqu'elle est plus complète en fait de pensées et de sentiments de haute portée, de couleur nationale et religieuse. On croit que nous avons trop donné à M. Fréchette et pas assez à M. Routhier.

Nous connaissons l'admiration qu'un grand nombre de nos lecteurs ont pour le talent et le caractère de M. Routhier, et nous prouverons que nous partageons leur opinion, lorsque nous reprendrons nos études biographiques, mais parce que M. Routhier est l'un de nos écrivains les plus distingués, un avocat remarquable, dit-on, et l'un de nos meilleurs poètes, il n'en suit pas qu'on ne puisse croire que M. Fréchette fait mieux les vers que lui. Pour être poète, il ne suffit pas d'avoir du talent. Chateaubriand avait autant de talent que Lamartine, mais il était moins poète. Nous n'avons pas le temps de faire une étude complète des poésies de ces deux messieurs, mais nous répéterons que les vers de M. Fréchette sont plus poétiques que ceux de M. Routhier. Cela laisse une large marge aux amis de M. Routhier.

Nous apprenons qu'à ses dernières séances, l'Exécutif de la province de Québec a résolu de demander au parlement local, à sa prochaine session, des crédits assez élevés pour les objets suivants :

10. Favoriser autant que possible, par des moyens directs, le rapatriement de ceux de nos compatriotes qui voudront retourner au pays pour se livrer réellement et efficacement à la colonisation des terres de la Couronne ;
20. Favoriser la colonisation par des moyens directs, afin de prévenir autant que possible l'émigration et d'augmenter la richesse du pays ;
30. Favoriser l'immigration choisie d'une classe de cultivateurs, d'industriels et d'ouvriers dont le besoin se fait sentir en ce pays ;
40. Favoriser la classe agricole en venant en aide aux municipalités pour améliorer les grandes voies de communication.

Nous félicitons le gouvernement sur ce programme national.

Les deux principaux chefs de l'opposition dans le Haut-Canada, sont occupés en ce moment à faire des assemblées publiques pour faire condamner le gouvernement sur la question du Pacifique. M. McKenzie parcourt les provinces du Golfe et M. Blake fait des discours dans le Haut-Canada. La paix règne dans le Bas-Canada ; les chefs libéraux ou nationaux ne remuent pas.

Il est rumeur que les Chambres se réuniront entre les 14 et 15 octobre.

L. O. D.

M. HUNTINGTON REFUSE DE COMPARAÎTRE DEVANT LA COMMISSION ROYALE.

Son Hon. le Juge Day, président de la Commission Royale, avait adressé la lettre suivante à l'Hon. M. L. S. Huntington.

OTTAWA, 21 août 1873.

A l'Hon. Lucius Seth Huntington, de la ville de Montréal, Province du Canada.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de mettre sous ce pli une copie imprimée de la Commission Royale qui doit faire une investigation sur les diverses affaires mentionnées dans la résolution que vous avez proposée dans la Chambre des Communes le deuxième jour d'avril dernier relativement au chemin de fer du Pacifique, et en soumettre un rapport, et de vous informer que les commissaires se réuniront, en la ville d'Ottawa dans les salles du Parlement, jeudi, le 4ème jour de septembre prochain à midi, dans le but de tenir une enquête et entendre la déposition relativement aux allégations et pleinement établies dans la Commission.

Vous êtes requis de fournir à cette Commission, avec toute la diligence possible, une liste des témoins que vous désirez interroger, de manière que l'on puisse les sommer dûment de comparaître ce jour-là, et au lieu plus haut spécifié, et vous êtes requis, là et alors de procéder à votre déposition.

A cette lettre M. Huntington a fait la réponse suivante :

MONTREAL, 26 août 1873.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 21 courant, dans laquelle était incluse une copie de la

Commission Royale, nommant des Commissaires pour s'enquérir et faire rapport sur les différents sujets contenus dans la résolution proposée par moi à la Chambre des Communes, le second jour d'Avril dernier, et laquelle lettre me priait de fournir à la Commission une liste des témoins que je pourrais désirer examiner, dans le but de les sommer en forme de comparaître et d'établir une preuve.

Je dois attirer votre attention sur un fait bien important ; c'est comme membre de la Chambre des Communes et de mon siège en Parlement, que j'ai proféré ces accusations contre les Ministres de la Couronne, et les membres de cette Chambre qui, le 8 avril dernier, ont reçu ces accusations, ont décidé de les examiner eux-mêmes, et ont nommé un comité choisi pour s'en acquérir et faire rapport.

De plus les journaux de cette Chambre font foi que j'ai fourni aux membres du dit comité une liste des principaux témoins dont le témoignage pouvait, à mon avis, établir mon accusation, et que j'ai toujours été prêt à procéder à la preuve devant le tribunal constitué par la Chambre pour l'enquête.

La volonté de la Chambre d'examiner elle-même ces accusations n'est pas altérée et je suis convaincu qu'il serait incompatible avec mon devoir, comme membre du Parlement, et que ce serait une atteinte aux privilèges indéniables de la Chambre que de reconnaître tout tribunal inférieur ou exceptionnel pour s'enquérir des accusations qui sont encore pendantes devant les Communes et qui affectent d'une façon si directe, les privilèges, la dignité et l'indépendance du Parlement.

Je pense que ce serait une atteinte portée à ces privilèges, si une Commission Royale émanée sans la sanction spéciale de la Chambre, pouvait prendre connaissance ou s'arroger le droit de m'appeler pour justifier les paroles que j'ai prononcées dans l'enceinte de la Chambre des Communes et dont je ne suis responsable qu'à elle et à elle seule.

Il m'est impossible de commettre un acte qui serait un acquiescement à la tentative qui a été faite pour enlever à la Chambre des Communes la conduite et le contrôle de l'Enquête.

Je crois que la création de la Commission Royale est une violation de principes fondamentaux de la Constitution qui réserve aux Communes le droit et le devoir de faire et de contrôler les enquêtes sur les hauts crimes politiques ; qu'elle est également une violation du principe fondamental de la Justice qui ne permet pas à l'accusé de choisir son tribunal et de conduire la procédure ; et que cette Commission est hostile à la loi commune, n'est pas sanctionnée par la loi du pays, qu'elle pourvoit par l'exercice de la prérogative, à une enquête en dehors du cours de la justice dans les causes de délits qui relèvent des Cours et qu'elle est par conséquent illégale et nulle.

Animé de ces idées, vous ne devez pas espérer que je me mettrai en désaccord avec elles et je dois vous dire que si je ne me présente pas devant la Commission ce n'est pas parce que je ne respecte pas les Commissaires, mais je suis mu par le même sentiment du devoir public qui me poussera à l'occasion la plus prochaine à renouveler les efforts que j'ai accomplis depuis le mois d'avril dernier, pour mettre en jugement devant les Communes du Canada, les hommes que j'ai cités comme des criminels.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

L. S. HUNTINGTON.

CORRESPONDANCES.

A M. L. O. DAVID,

Rédacteur de *L'Opinion Publique*.

Dans votre édition du 21 courant, je remarque que vous invitez les Canadiens-Français à acheter de préférence les journaux français dans lesquels ils trouveraient tout aussi bien les nouvelles que dans les journaux anglais.

Cet avis aux compatriotes serait des plus justes et des plus raisonnables, si on pouvait se procurer un journal en français aussi facilement qu'on le peut en anglais. Car il me semble qu'avant d'inviter le public à acheter les journaux français on aurait dû inviter les propriétaires de ces mêmes journaux à les mettre à la portée du peuple en établissant un prix analogue à celui des journaux anglais.

Il est vraiment regrettable que les Canadiens-Français soient obligés de se procurer des journaux dont la langue ne leur est pas familière et qu'ils doivent lire avec désavantage. Pour être bien renseigné sur ce qui concerne les affaires du pays actuellement, il faut absolument lire les journaux des différents partis. Or, le soir, nous pouvons nous procurer en anglais les deux côtés de la question pour deux centins, tandis qu'en français il nous faut en payer six ; et six centins multipliés par trois cent jours nous amènent au chiffre assez rond de dix-huit dollars par année.

D'un autre côté il me semble que la conduite des propriétaires de journaux français est tout simplement un aveu de leur infériorité comme hommes d'affaires et d'entreprise, car s'il y a possibilité de succès pour les journaux anglais à un centin, la même chose doit s'appliquer pour les journaux français, car les Canadiens-Français achètent aussi libéralement les journaux que ceux qui parlent la langue anglaise, ce qui est facile de vérifier en examinant ce qui se passe dans les différents dépôts qui distribuent les journaux du soir.

Il y a une autre considération que je toucherais en passant si vous me le permettez. Maintes fois nos journaux français n'ont eu qu'une seule voix pour condamner les ouvriers, lorsque ceux-ci voulaient se donner la main pour tâcher d'obtenir une augmentation de leurs gages et par là améliorer leur situation ; et cependant n'a-t-on pas vu, il n'y a pas bien longtemps, ces mêmes journaux s'engager formellement par un document notoire qu'ils publièrent dans leurs colonnes pendant plusieurs jours, à ne vendre leur feuille qu'à une certaine augmentation de prix, et cela sans égard pour le public et s'en trop inquiéter de ses intérêts ! Je serais curieux de savoir comment ils appellent cette manière d'agir, si toutefois ils peuvent lui donner un nom autre que celui de grève. J'avoue que pour ma

part je n'y vois qu'une seule différence : c'est que les grèves des ouvriers ne réussissent que rarement, tandis qu'au contraire celle des propriétaires de journaux, pour cette fois du moins, a été plus heureuse.

Quoi qu'il en soit, cet état de choses n'est certainement pas de nature à encourager l'éducation de nos classes ouvrières, car il est indubitable que la lecture des journaux est un puissant moyen d'éducation pour toutes les classes, et ce moyen on devrait le rendre aussi facile que possible. Tous ceux qui ont tant soit peu à cœur l'encouragement de l'éducation et surtout les propriétaires de journaux devraient s'efforcer de faire tout en leur pouvoir pour y contribuer.

Je désire ne pas insister davantage sur ce sujet pour cette fois de crainte d'occuper, pour trop peu, un trop grand espace dans vos précieuses colonnes et espérant que ces quelques remarques recevront l'attention qu'elles méritent, je me suis respectueusement.

R.....

A L. O. DAVID, Ecr.,

Mon cher monsieur,

La remarque que vous faites dans *L'Opinion Publique* du 21 courant, concernant les journaux anglais, mérite certainement la plus grande attention du public canadien, etc.

Veillez donc s'il vous plaît avoir l'obligeance de nous dire pourquoi se procure-t-on des journaux anglais, suffisamment remplis de nouvelles locales, etc., pour 1 centin tandis qu'il faut payer 3 centins pour avoir un journal français. Vous ne pouvez vous imaginer combien de Canadiens déplorent d'être obligés d'avoir recours aux journaux d'une langue étrangère pour être quelque peu au fait de ce qui se passe. La différence entre le prix des journaux anglais et français fait un certain item au bout de l'année, ce que considèrent plusieurs centaines d'individus. Soyez persuadés que si les Canadiens pouvaient se procurer un journal français au même taux qu'un journal anglais, on ne verrait pas avec douleur tant de nos compatriotes, à la sortie des boutiques et des bureaux, acheter un journal anglais.

Veillez s'il vous plaît répondre dans *L'Opinion Publique* à la question suivante :

"Pourquoi ne pouvons-nous pas, avoir un journal français au même prix que les anglais."

Votre humble serviteur,

UN CANADIEN.

Montréal, 27 août 1873.

Comme *L'Opinion Publique* n'est pas un journal quotidien, nous invitons nos confrères de la *Minerve*, du *National* et du *Nouveau Monde* à répondre à cette question.

RED.

NOS GRAVURES.

LE MANOIR DE ST. JEAN-PORT-JOLI.

St. Jean-Port-Joli est une de ces belles paroisses qui bordent le St. Laurent en descendant de Québec.

C'est là que se trouve le fameux manoir immortalisé par M. de Gaspé dans ses *Mémoires*. Nous avons reçu trop tard pour ce numéro la description que M. de Gaspé fait de ce manoir.

UN COMBAT DE LIONS.

L'original de cette gravure a été exposée à l'Académie Royale de Londres par M. Hardy. On dit qu'il y a une femme au fond de toutes les disputes humaines, cette gravure prouve qu'il y a souvent une lionne au fond des combats de lions. Quelle chose terrible que l'amour ! Et quel combats effrayants que ceux des lions ! Quels rugissements ! Quelles étreintes formidables !

REVUE ETRANGERE.

FRANCE.

Les nouvelles de la semaine dernière n'offrent rien d'intéressant. Le grand événement qui préoccupe en ce moment tous les esprits est la fusion des Bourbons et des Orléanistes, l'union de la famille royale. Il paraît bien certain que la visite du comte de Paris au comte de Chambord a produit l'unité dans le parti monarchique. Les princes d'Orléans ne seront plus des prétendants et le comte de Chambord va voir se rallier autour de lui toutes les aspirations monarchiques du pays. On peut s'attendre à de grands événements d'ici à très peu de temps ; les républicains et les monarchistes ne peuvent manquer de mesurer bientôt leurs forces. Les républicains ne laisseront pas la monarchie s'établir sans faire une lutte désespérée.

Comme l'Assemblée nationale ne se réunit que dans le mois d'octobre, on croit que rien ne sera fait avant ce temps-là, mais cela n'est pas même certain.

Aujourd'hui, quatre septembre, est l'anniversaire de la fondation de la république et de la chute de Napoléon III ; un pareil anniversaire peut, dans l'état où est la France, provoquer des scènes violentes et être l'occasion de mouvements sérieux.

D'un autre côté, les derniers soldats prussiens vont quitter le sol de la France, la délivrer de leur funeste présence. Les républicains n'auront donc plus pour se modérer la crainte de prolonger l'occupation et de ramener en France les Prussiens qui s'en allaient.

Unis aux bonapartistes ils vont se croire assez forts pour lutter contre les Bourbons et les orléanistes. Les bonapartistes espèrent qu'ils pourront, cette fois encore, se servir de la république pour créer l'Empire. Mais cette union ne produira rien de bon ; les bonapartistes et les radicaux sont dignes de marcher ensemble, mais les honnêtes gens de tous les partis, un grand nombre de républicains honnêtes même hantés de l'autre